



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Assistance et prévention
en sécurité numérique

LE LABEL « EXPERTCYBER »

www.cybermalveillance.gouv.fr

MISSIONS



ASSISTER

les victimes d'actes
de cybermalveillance



INFORMER & SENSIBILISER

à la sécurité numérique



OBSERVER & ANTICIPER

le risque numérique

PUBLICS

PARTICULIERS



COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



ENTREPRISES



LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR EN QUELQUES CHIFFRES

1

48 organisations membres
(publiques et privées)
du GIP ACYMA

950 prestataires référencés
sur l'ensemble du territoire

2

185 000 victimes
assistées depuis fin 2017

42 types d'incidents
traités

LES PROFESSIONNELS RÉFÉRENCÉS SUR CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

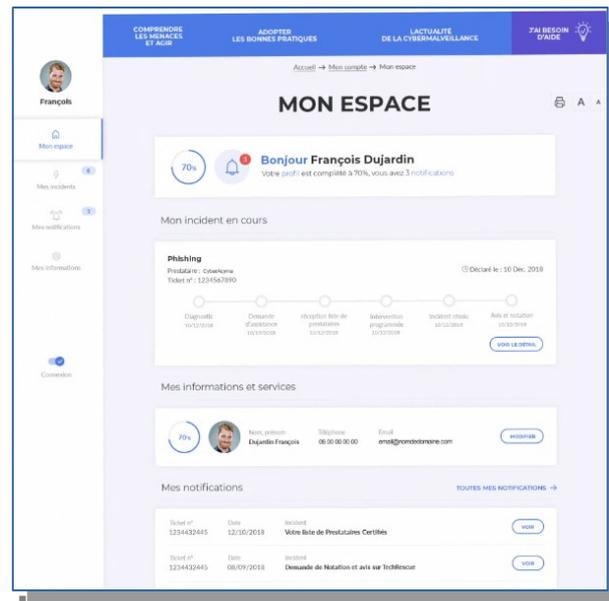
Ils contribuent à une mission d'intérêt général
et à la détection des nouveaux phénomènes

Les professionnels référencés sont mis en relation
avec les victimes, en fonction :

- Du type de public
- De la zone géographique
- Des compétences

Ils bénéficient d'un accès à un espace personnel :

- Suivi en temps réel des demandes d'intervention
- Accès à un espace documentaire aux contenus spécialisés



LE LABEL « EXPERTCYBER »

**EXPERT
CYBER**

LABEL SÉCURITÉ NUMÉRIQUE
Cybermalveillance.gouv.fr

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

CONTEXTE DE CRÉATION DU LABEL

- **La mise en relation** prestataire – victime est au cœur du dispositif [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)
- **Très grande hétérogénéité** des professionnels référencés : de l'entreprise uni-personnelle à l'ESN spécialisée
- **Pas de label existant** pour des professionnels de la sécurité numérique adressant des TPE-PME
- **Complémentaire des Visas de Sécurité** de l'ANSSI

BESOIN IDENTITÉ

- **Une professionnalisation** et une complexité des attaques nécessitant un accompagnement adapté par des prestataires de confiance
- **Valoriser** les prestataires justifiant d'une expertise sur le sujet cyber
- Susciter **la montée en compétence** des prestataires
- Obtenir **une meilleure lisibilité** de la qualité d'offre de service pour les clients (TPE-PME / Associations / Collectivités)

LE LABEL EXPERTCYBER

L'objectif :

- Reconnaître l'expertise en sécurité numérique des prestataires de service informatique
- Sur les activités d'installation, maintenance et assistance
- Pour des clients professionnels (TPE/PME/Collectivités)

Pensé par et pour l'écosystème :

- Avec les représentants du secteur



- En partenariat avec 



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES 1/2

Compétences techniques

- Formation des personnels
- Certifications constructeurs / éditeurs
- Qualité des rapports techniques pour les clients/victimes (analyse et préconisations)
- Test de compétences techniques de la structure candidate

Qualité de service client

- Transparence et engagements commerciaux
- Partage de conseils et bonnes pratiques, sensibilisation des clients (devoir de conseil)

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES 2/2

Conformité administrative

- Respect du cadre législatif et réglementaire
- Accent mis sur le RGPD
- Garantie assurantielle (RC Pro)

Sens de l'intérêt général / inscription dans la communauté Cyber

- Rapports d'intervention auprès de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)
- Veille et remontée d'incidents
- Conservation de la preuve numérique

PROCESSUS DE LABELLISATION

- Candidature en ligne sur www.expertcyber.fr
- Audit
- Rapport d'audit
- Résultats envoyés sous 1 mois environ
- Attestation avec date de validité du Label
- Kit de communication



LANCEMENT DU LABEL

Pourquoi se faire labelliser ?

- Valoriser son expertise
- Offrir des garanties à ses clients
- Intégrer une communauté d'experts
- Bénéficier d'une mise en avant sur la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr

Comment se faire labelliser ?

- Sur la plateforme www.expertcyber.fr / par un auditeur AFNOR
- Les candidats vont répondre à un questionnaire technique et fournir des documents justifiant de leur expertise (technique, humaine...)

Tarif de la labellisation : 800€ HT

Durée de validité : 2 ans

LANCEMENT DU LABEL

Auprès des professionnels de la sécurité numérique

- Ouverture des candidatures depuis le 20 mai 2020
- Communication via les syndicats, fédérations, groupements, prestataires référencés
- 50 premiers labellisés mis à l'honneur lors du lancement public début 2021

Auprès des publics-cibles (TPE-PME, petites collectivités, associations)

- Stratégie de communication axée sur « accompagnement »
- Identification par un picto sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)
- Mise en avant lors des demandes d'intervention des victimes sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)
- Relais auprès des collectivités, des assureurs, des organisations professionnelles

RÉFÉRENCÉS OU LABELLISÉS : QUELLES DIFFÉRENCES ?

PROFESSIONNEL RÉFÉRENCÉ
sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

PROFESSIONNEL LABELLISÉ
ExpertCyber

ASSISTANCE

PÉRIMÈTRE
ÉLIGIBILITÉ

INSTALLATION, MAINTENANCE, ASSISTANCE

PARTICULIERS ET/OU PROFESSIONNELS
(TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...)

PUBLIC

PROFESSIONNELS
(TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...)

AUTO-DÉCLARATIF

CRITÈRES D'ÉVALUATION
DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES VÉRIFIÉES
SUR LA BASE D'UN AUDIT AFNOR

DURÉE INDÉTERMINÉE

VALIDITÉ DU STATUT

2 ANS, RENOUVELABLES

INTERVENTION SUR INCIDENT

MISE EN RELATION

SÉCURISATION EN AMONT
ET INTERVENTION SUR INCIDENT

GRATUIT

TARIF POUR LE
PROFESSIONNEL

800 EUROS HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RENDEZ-VOUS SUR
WWW.EXPERTCYBER.FR**

www.cybermalveillance.gouv.fr



Assistance et prévention
en sécurité numérique



@cybervictimes



@cybervictimes



@cybermalveillancegouvfr